


Lycée Antoine
de Saint-Exupéry

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28 juin 2018

de l'association des parents et amis du Lycée
Français de Hambourg

Aula du Landesinstitut - 19h00

1. Points généraux – Organisation de l'Assemblée Générale

Voir présentation ci-jointe, slides 1 à 7.

a+b. Vérification du Quorum et Rappel des règles de vote

19h45 – M. Zeller (2ème assesseur) anime la réunion. Il énonce les points d'organisation concernant les élections. Il spécifie qu'il y aura un vote de défiance envers chaque membre du Comité de Gestion. Ces derniers seront démis de leur fonction si le vote de défiance remporte au moins 2/3 des votes exprimés. M. Zeller remercie toutes les personnes présentes à l'assemblée.

M. Zeller énumère les membres du Comité de Gestion dont le mandat se termine cette année. Ces personnes ont toutes démissionné de leur fonction à la date du 29.06.2018 (lendemain de l'assemblée générale), à l'exception de Mme Zornig qui a démissionné au 7 juillet 2018 :

- Mme Antoinette Zornig (Présidente),
- M. Pierre-Yves Puignero (Trésorier),
- Mme Véronique Benthien (1^{ère} assesseure)
- M. Claude Vadaleau (5^e assesseur).

Mme Asmus leur remet un bouquet de fleurs et les remercie au nom du Comité de Gestion pour leur travail et leur engagement.

M. Zeller présente les autres participants :

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| - Madame Véronique Charondière-Hess | Vice-Présidente |
| - Madame Bénédicte Petersenn | Secrétaire |
| - Lui, même, Monsieur Henri Zeller | 2 ^e assesseur |
| - Monsieur Olivier Elamine | 4 ^e assesseur |
| - Madame Annette Asmus | Directrice Comité de Gestion |
| - Monsieur Yvon Panarioux | Proviseur LFH |
| - Monsieur Sébastien Henry | Directeur Primaire LFH |

Mme Bénédicte Petersenn (Secrétaire du Comité de Gestion) est désignée secrétaire de séance. Elle est en charge du compte-rendu de l'Assemblée générale en français et Mme Jasmin Weidner (Secrétaire du Lycée Français de Hambourg) du compte-rendu en allemand.

Vérification du Quorum à 19h55 : À cette heure, le quorum (10% des membres) est atteint avec 77 membres présents et 34 représentés (procurations).

Au total : en fin de séance nous avons comptabilisé 214 signatures sur le registre de présence (soit 125 signatures en personne + 89 procurations) et 4 nouveaux inscrits.

M. Zeller précise le mode des votes à main levée : ceux-ci se feront avec les cartes vertes distribuées à l'entrée. Chaque personne présente a reçu une carte pour elle-même et une carte supplémentaire si elle est possédait une procuration. Donc un maximum de 2 cartes par personne.

Mme Zornig ouvre la séance. Elle précise que l'invitation et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ont été envoyés dans les délais prescrits par les statuts et que la convocation est donc validée.

c. Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 13 novembre 2017

- Mme Zornig demande l'approbation du procès-verbal.

Vote à main levée :

Approbation du procès-verbal :	Contre	Abstention	Résultat :
	2	0	approuvé

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 novembre 2017 est approuvé.

- Mme Zornig soumet au vote l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

Il s'agirait de voter le soir-même pendant l'Assemblée Générale la construction ou non du 1^{er} étage de la Maison des Petits.

Vote à main levée :

Ajout du point "Vote de la construction du 1er étage" de la MDP	Pour	Contre	Résultat :
	62	83	rejeté

La demande de rajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour est rejetée.

- Mme Zornig soumet au vote la modification de l'ordre des points de l'ordre du jour : Elle propose de passer les votes de défiance en premier point.

Vote à main levée :

Passer les votes de défiance en premier point de l'ordre du jour	Pour	Résultat :
	16	rejeté

La demande d'avancer les votes de défiance en premier point de l'ordre du jour est refusée.

Mme Zornig commence son discours. Elle souligne à quel point elle est fière de ce qu'elle a accompli avec le Comité de Gestion au cours des dernières années et profite de l'occasion pour remercier les anciens membres qui ont travaillé avec elle dans le passé. Elle exprime sa consternation devant le fait qu'une demande de vote de défiance a été déposée contre

elle. Elle annonce sa démission immédiate de son poste de Présidente du Comité de Gestion.

M. Puignero souhaite commenter ce point. Il explique que la démission immédiate de la Présidente pose alors un problème majeur de contrôle interne et de gestion opérationnelle. En effet, à la date de l'Assemblée Générale 2018, seuls Mme Zornig et lui-même possèdent un droit de signature bancaire. Soucieux de ne pas laisser l'association sans droit de signature bancaire le jour où Mme Zornig et lui-même terminent leur mandat ou de se retrouver seul signataire (puisque Mme Zornig ne pouvait plus se représenter), M. Puignero avait proposé dès Janvier 2018 d'élargir le droit de signature bancaire aux deux autres membres permanents du bureau : la Vice-Présidente et la Secrétaire. Cette proposition avait été adoptée à la majorité par les membres du Comité de Gestion mais Mme Zornig en a bloqué la mise en œuvre.

La conséquence directe de la démission immédiate de Mme Zornig pendant l'Assemblée Générale 2018 est que plus aucun membre du Comité de Gestion ne détient alors de droit de signature bancaire. La demande d'enregistrement pour Mmes C.-Hess et Petersenn est en cours depuis peu mais pas encore effective. Or les salaires sont à payer avant la fin du mois. En conséquence de la démission immédiate de Mme Zornig, la capacité opérationnelle de paiement de l'association est mise à risque, alors même que le trésorier avait voulu pallier à cette éventualité 6 mois auparavant. Mme Zornig acquiesce et ne commente pas.

2. Rapport du Proviseur

Voir présentation ci-jointe, slides 8 à 13.

M. Panarioux présente les chiffres actuels. Il est heureux d'annoncer une bonne nouvelle : 100% de réussite au baccalauréat 2018 (50 élèves / 50) et 93,5 % à l'Abitur (soit 29 élèves / 31). Les élèves seront honorés le lendemain, lors de la remise des diplômes.

Il rend compte du nombre d'élèves prévus pour la rentrée 2018/19, qui a légèrement diminué par rapport aux effectifs de la rentrée 2017/18 (moins 8 élèves en tout). Ces chiffres ne sont pas encore définitifs.

Inscriptions actuelles :

Maternelle :	29 élèves de moins qu'à la rentrée 2017.
Élémentaire :	13 élèves de plus qu'à la rentrée 2017.
Collège :	16 élèves de plus qu'à la rentrée 2017.
Lycée :	8 élèves de moins qu'à la rentrée 2017.

M. Panarioux précise qu'il s'agit d'effectifs relativement constants mais répartis différemment. Il a été décidé d'ouvrir une classe de 3^e supplémentaire plutôt que de conserver 2 classes avec de gros effectifs à la rentrée 2018/2019.

Effectifs des personnels :

Le nombre d'employés total reste constant, la structure varie légèrement : La Directrice Administrative et Financière, Mme Calov, quitte l'établissement. Son support de résident (à la charge de l'AEFE) ne sera malheureusement pas renouvelé. Le Comité de Gestion cherche déjà à pourvoir ce poste par une personne en contrat local (aux frais de

l'association), avec éventuellement séparation et nouvelle répartition des tâches financières et administratives. L'établissement perd également deux supports résidents dans le 1^{er} degré, supports qui devront être remplacés par deux contrats locaux. Dans le 2nd degré, un poste d'expatrié a été supprimé. La personne sur le poste concerné a souhaité continuer de travailler au LFH et renonce donc à son statut d'expatrié. M. Panarioux se félicite de cette décision, signe fort que le personnel est attaché au LFH, qu'il aime y travailler et souhaite y rester.

M. Panarioux souligne qu'il apprécie le travail avec l'ensemble du personnel enseignant, directions GBS et Kita ainsi que tous les autres personnels et partenaires du LFH.

M. Panarioux explique les différents objectifs pédagogiques de l'établissement :

- Dans le cadre du projet d'établissement 2014-18, il s'agit de garantir un enseignement de qualité au service des élèves.
- Conformément aux objectifs de l'Éducation Nationale Française pour 2018-2019 (AEFE), les points suivants font l'objet d'une grande attention :
 - Prise en compte de la continuité des apprentissages et des liaisons inter degrés.
 - Mise en place d'outils pour suivre et accompagner le parcours scolaire de chaque élève (folio, livret scolaire unique CP à 3^{ème}).
 - Evaluation par compétences (par trimestre et remédiation).
 - Préparation au nouveau baccalauréat 2021 (disparition des filières)

Les priorités du LFH pour l'année 2018-2019 sont les suivantes :

- Élaboration du futur projet d'établissement (2018-2022)
- Détailler les mesures pédagogiques pour préparer le futur LFA de septembre 2020 en priorisant les dispositifs linguistiques et culturels.
- Développer les certifications en langues (Français-Allemand-Espagnol-Anglais)
- Anticiper les futures structures pour les années scolaires prochaines (locaux et personnels).
- Prise en compte des élèves à besoins particuliers. M. Panarioux souligne ici qu'il est très important de soutenir et d'impliquer ces élèves pendant les cours.
- Accompagnement des équipes (plan de formation - communication).

Terminant son discours, M. Panarioux rappelle à quel point il apprécie de travailler avec le personnel du LFH. Il précise qu'il dispose d'une équipe de grande qualité et que c'est pour lui un petit bonheur quotidien de voir des gens motivés travailler avec plaisir autour et avec lui.

3. Rapport du Comité Directeur

Voir présentation ci-jointe, slides 14 à 37.

- Fonctionnement du LFH, défis à relever dans les années qui viennent, changements conséquents aux annonces du Comité de Pilotage du projet LFA du 30 mai dernier, etc.

-
- Projets actuels (hors LFA) : mise en place des outils de communication, sécurisation du LFH, simplification et optimisation des contrats avec les parents, revue du système informatique, etc.

4. Rapport du Trésorier : Comptes 2017 et budget prévisionnel 2018 (le bilan 2017 est disponible à la comptabilité)

Voir présentation, slides 38 à 56.

- Moyens financiers disponibles au quotidien
- Implications financières des projets à venir à court et moyen terme

5. Rapport du vérificateur des comptes de 2017

M. Pflanz, élu vérificateur des comptes pour l'année 2017, est excusé pour son absence à l'Assemblée Générale 2018. Une personne de l'assemblée, M. Neveux, lit à haute voix le rapport que M. Pflanz a envoyé par email : M. Pflanz a passé plusieurs heures avec M. Windszus à la comptabilité de l'école, il est satisfait de ce qu'il a vu et tout ce qu'il a vérifié était en ordre.

Voir email ci-joint

6. Quitus au Comité Directeur pour 2017

Suite à la lecture du rapport de M. Pflanz, M. Neveux demande à l'assemblée le quitus pour les comptes de 2017 et la décharge du Comité de Gestion.

Vote à main levée :

Quitus :	Contre	Abstention	Résultat :
	0	0	admis

L'AG donne à l'unanimité quitus au Comité de Gestion pour les comptes clos au 31.12.2017.

7. Election du vérificateur des comptes pour 2018

M. Puignero explique que le rôle du vérificateur des comptes consiste en un travail de vérification : il s'agit de se rendre à la comptabilité en amont de l'Assemblée Générale, de prendre des factures au hasard, de vérifier qu'elles correspondent aux prestations réalisées et qu'elles ont été comptabilisées et payées correctement.

Anne Sophie Ehresmann se porte seule candidate pour ce rôle pour l'année 2018. Elle a déjà effectué le travail de vérificateur des comptes au Lycée Français de Vienne. La candidature de Mme Ehresmann est soumise au vote.

Vote pour ou contre la candidature de Mme Anne-Sophie Ehresmann en tant que vérificateur des comptes :

Vote à main levée :

Candidate:	Contre	Abstention	Résultat :
Mme Anne-Sophie Ehresmann	0	0	élue

Mme Anne-Sophie Ehresmann est élue vérificateur des comptes pour 2018.

8. Points divers et questions

Questions / Réponses :

1. « Pourquoi n'a-t-il pas été décidé plus tôt de commencer la construction du 1er étage de la Maison Des Petits ? »

Réponse du Comité de Gestion : Le Comité de Gestion a continué à travailler sur le projet dans l'idée de construire, comme décidé lors de l'AG de Nov. 2017. Le permis de construire a été délivré très tard (mars 2018). L'appel d'offre lancé ensuite a révélé que les coûts prévisionnels annoncés en Assemblée Générale 2017 avaient sensiblement augmenté. Sur les 14 entreprises destinataires de l'appel d'offre, 11 étaient dans l'incapacité de commencer les travaux cet été, les trois autres ont donné des devis s'étalant de MEUR 1,3 à MEUR 1,7, soit des coûts nettement supérieurs à ceux initiaux. Et même à ce tarif, ces trois entreprises n'étaient pas en mesure d'effectuer les travaux pendant les vacances d'été (finitions des travaux prévues vers nov. 2018). En parallèle, le nombre de demandes d'inscription en Petite Section maternelle étant en recul, il a été décidé de n'ouvrir que deux classes de petite section (vs. trois cette année). De ce fait, il devenait moins urgent de construire le 1^{er} étage de la Maison des Petits.

2. « Pourquoi avoir décidé de continuer à utiliser la BCD comme salle de classe ? Pas de solutions alternatives ? Qu'en est-il des conteneurs ? »

Réponse du Comité de Gestion : L'utilisation de la BCD comme salle de classe n'est pas nouvelle. Elle a déjà été utilisée cette année. Pour l'année à venir, c'est une question que l'on s'est posée. L'alternative aurait été d'augmenter les effectifs des classes et de n'ouvrir que 2 classes de 3^e à gros effectifs au lieu de 3 classes à effectifs plus réduits. Nous trouvons que la solution de la BCD était la « moins mauvaise ». En ce qui concerne les conteneurs, nous n'avons pas l'espace suffisant. De plus les frais d'aménagement sont importants, en particulier les coûts des installations sanitaires et de l'électricité.

3. “N'avez-vous travaillé aucune solution alternative à la construction du 1er étage de la MDP ?”

Réponse : Le Comité de Gestion vient de présenter trois alternatives possibles.

4. « Le système de billet de retard à aller chercher par les élèves dans le secondaire n'est pas satisfaisant. Comment les retards seront-ils réglés à l'avenir ? »

Réponse du Comité de Gestion : Cette question continuera d'être réglementée par le biais de la "vie scolaire". Il ne s'agit pas d'une question pour le Comité de Gestion.

5. « Pourquoi les employés ne reçoivent-ils pas un 13e mois de salaire ? »

Réponse du Comité de Gestion : Il s'agit d'une décision discrétionnaire prise chaque année, le paiement flexible doit être dans les limites du budget ; cela sera déterminé à la fin de l'année. Des primes de Noël ont été versées l'année dernière.

6. « Pourquoi le système des questions a-t-il été changé ? (Voir présentation slide 6 : inscription nominative à la table d'enregistrement, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription, les questions sont posées à partir du podium pour permettre à tout le monde d'entendre). Certains parents préfèrent avoir la possibilité de poser leur question de suite. »

Réponse de parents dans l'auditoire : D'autres parents préfèrent ce nouveau procédé, moins chronophage.

Réponse du Comité de Gestion : Nous pensons que cela permet à la présentation de se dérouler dans le calme et d'éviter que certaines questions soient posées alors que la présentation y répond par la suite. C'est un gain de temps et un facteur de sérénité.

7. "J'aimerais porter l'attention sur le fait qu'il ne s'agit pas de traiter uniquement l'accueil des maternelles. L'accueil des collégiens et surtout des lycéens est également problématique. Les lycéens ont actuellement accès à la cantine de 13h à 13h15 seulement. On ne peut pas parler de conditions optimales d'apprentissage. La cantine est un point primordial. Cette question doit être portée en priorité auprès de la BSB."

Réponse du Comité de Gestion : Le Comité de Gestion est bien au fait de la situation de la cantine. Elle a été spécifiquement évoquée dans la présentation comme l'un des projets matériels à régler. Cette problématique doit s'inscrire dans une approche globale de la gestion des bâtiments et l'espace au sein du LFH.

8. "La cantine est problématique en maternelle aussi. Certains élèves de Grande Section ne passent pas avant 14h à la cantine. "

Réponse d'un représentant parent au Conseil d'École : Le problème des horaires de repas en maternelle a été réglé à un tiers. Les RPE (représentants des parents d'élèves) du Conseil d'École ont travaillé de nombreuses années sur les rythmes scolaires et ont obtenu depuis cette année à ce que les enfants des Petites Sections aient leur repas durant les heures scolaires (donc plus tôt dans la journée). Un bilan a été fait lors du CE du 18 juin et

s'est avéré très positif. À la suite de cela, il a été décidé de remettre en place un groupe de travail pour réfléchir aux rythmes scolaires des Moyennes et Grandes Sections."

9. "Il est important aussi, dans ce contexte de construction d'un nouvel étage ou de restructuration d'un bâtiment ancien, le Landesinstitut, de se poser la question des couts de chauffage et électricité et de faire un bilan énergétique. Est-ce que ce thème a été considéré ?"

Réponse du Comité de Gestion : Nous avons beaucoup parlé de prospective aujourd'hui et de projet futur, mais vous avez raison de rappeler que le rôle du Comité de Gestion est aussi la gestion au quotidien du LFH. L'amélioration de la gestion énergétique des bâtiments est effectivement une mesure qui pourrait être étudiée.

10. « Trois options ont été présentées pour augmenter le nombre de salles de classe. Existe-t-il déjà aujourd'hui une tendance quant à l'option qui entrera en vigueur ? »

Réponse du Comité de Gestion : Nous ne pouvons pas encore nommer une tendance. Nous travaillons encore actuellement sur les trois options. Nous avons par exemple la semaine prochaine un rendez-vous avec la BSB et discuterons de certains de ces points. Il faudra encore des échanges avec la ville de Hambourg et des calculs à faire. Il est possible que la solution finale soit un mélange des trois alternatives.

11. « Qu'advientra-t-il de l'argent si nous n'investissons pas dans la construction de la garderie ? »

Réponse du Comité de Gestion : Contrairement à l'affirmation faite pendant l'Assemblée Générale de 2017, le code fiscal allemand ne prévoit pas un délai d'investissement de 2 ans pour les réserves constituées en vue d'un projet d'investissement. Les moyens financiers d'une association peuvent être mis en réserve en vue d'un projet d'investissement si celui-ci fait l'objet de plans concrets et d'un calendrier de réalisation. En l'absence de calendrier de réalisation, la mise en réserve de moyens financiers est autorisée si la réalisation du projet est crédible et possible dans un délai raisonnable adapté aux capacités financières de l'association. À la date de l'Assemblée Générale 2018, le projet d'extension de la Maison des Petits n'a fait l'objet d'aucune décision d'annulation. Si jamais il était décidé d'annuler le projet d'extension de la Maison des Petits, les réserves constituées devraient être dissoutes et utilisées dans les délais prévus par le code fiscal allemand (§ 55 Absatz 1 Nummer 5 Satz AO).

12. « Lors de la dernière assemblée générale, les thèmes du vote électronique, de la représentation des parents au comité de pilotage sur le projet LFA, et des roulottes ont été longuement discutés. Comment se fait-il que ces 3 sujets n'aient finalement pas été traités ? »

Réponse du Comité de Gestion :

- Vote électronique : En raison du nombre important de sujets à traiter au quotidien au sein du Comité de gestion et des priorités actuelles, ce sujet a malheureusement dû

être placé en bas de liste. Afin de tester le procédé, nous avons réalisé en parallèle ce soir un enregistrement par voie électronique des personnes présentes aujourd'hui. Nous verrons à la fin de la réunion si ce procédé a bien fonctionné.

- Représentation des parents au comité de pilotage : Parallèlement au vote lors de la dernière AG, la BSB a accepté d'accueillir un représentant parent dans le groupe de pilotage. Actuellement, c'est Mme Damienne Cellier, tête de liste des représentants parents du conseil d'établissement qui s'y rend.
- Roulottes : Nous sommes en contact avec le Bezirksamt Eimsbüttel, la société en charge de la gestion des biens (bâtiments, terrains, etc.) de la ville de Hambourg et également avec le responsable du groupe politique qui soutenait le projet. Il se révèle que le soutien politique sur ce projet semble avoir récemment très nettement diminué. En raison de la division du parking en deux (il a été conclu que les roulottes soient installées dans le fond du parking, pour nous laisser l'utilisation de la première moitié), les coûts des raccordements sanitaires et électriques ont sensiblement augmenté. La communauté de roulottes ne peut pas payer et demande à la ville de Hambourg de prendre les frais à sa charge. Celle-ci refuse. À ce jour le problème du transfert de la communauté des Bauwagen sur Lokstedt n'est toujours pas résolu.

Votes de défiance contre les membres du Comité de Gestion :

Un membre de l'assemblée explique les raisons pour lesquelles il a demandé un vote de défiance envers chacun des membres du Comité de Gestion. Les conflits internes au sein du Comité de Gestion semblant peser sur le travail des équipes, il estime nécessaire de faire « table rase » et de réélire l'ensemble des membres du Comité de Gestion pour permettre un nouveau départ sur de meilleures bases.

Résultats des votes de défiance :

Destitution du candidat pour le poste de :	Pour	Contre	Total de voix exprimées	Pourcentage pour la destitution :	Résultat :
Antoinette Zornig, Présidente	137 voix	57 voix	194	70,6 %	Destituée
Véronique Hess, Vice-Présidente	34 voix	170 voix	204	16,6 %	Confirmée
Pierre-Yves Puignero, Trésorier	23 voix	166 voix	189	12,2 %	Confirmé
Bénédicte Petersenn, Secrétaire	38 voix	169 voix	207	18,4 %	Confirmée
Véronique Benthien, 1 ^{ère} assesseur	45 voix	161 voix	206	21,8%	Confirmée
Henri Zeller, 2 ^e assesseur	39 voix	167 voix	206	18,9 %	Confirmé
Olivier Elamine, 4 ^e assesseur	46 voix	159 voix	205	22,4 %	Confirmé
Claude Vadaleau, 5 ^e assesseur	28 voix	167 voix	195	14,4%	Confirmé

En conséquence des résultats du vote de défiance, le mandat de la Présidente, Antoinette Zornig, est révoqué par l'Assemblée Générale avec effet immédiat.

M. Puignero demande à l'assemblée de lui donner l'autorisation de continuer à disposer et utiliser son droit de signature bancaire et de pouvoir ainsi effectuer des paiements de facture si besoin est, jusqu'à ce que la situation des paiements de l'association soit régularisée. Tout paiement se fera avec l'autorisation écrite préalable de la nouvelle Trésorière, de manière à respecter le principe du double contrôle.

Vote à main levée :

Prolongation du droit de signature pour M. Puignero :	Contre	Abstention	Résultat :
	0	0	admis

M. Puignero est autorisé à utiliser son droit de signature bancaire pour l'association jusqu'à ce que la situation soit régularisée.

9. Elections des nouveaux membres du Comité de Gestion

Postes à pourvoir :

- Président(e)
- Trésorier(ère)
- 1^{er} assesseur(e)
- 3^{ème} assesseur(e)
- 5^{ème} assesseur(e)

Candidats :

- Pour le poste de Président(e) :

Mme Véronique Benthien se présente

M. Michel Léopold Jouvin se présente

- Pour le poste de trésorier(ère) :

Mme Blandine Djeukou se présente.

Mme Soha El Agouz a retiré sa candidature auparavant. Le Comité de Gestion la remercie d'avoir postulé.

- Pour les postes d'assesseurs (1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème}) :

Mme Lydie Géhant, M. Philippe Gmerek, M. François-Jerôme Lallemand, Mme Fiona Seren et M. Alexander Weber se présentent.

Résultats

L'annonce des résultats est faite par M. Zeller.

Ont été élus aux postes suivants :

Présidente : Mme Véronique Benthien avec 157 voix (73,7 % des voix exprimées)

Monsieur Michel Léopold Jouvin n'a pas été élu (56 voix, 26,3 % des voix exprimées)

Trésorière : Mme Blandine Djeukou avec 175 voix (84,1 % des voix exprimées)

1er assesseur : M. Alexander Weber avec 157 voix

3ème assesseur : M. Philippe Gmerek avec 137 voix

5ème assesseur : Mme Fiona Seren avec 120 voix

Mme Lydie Géhant (75 voix) et M. François-Jérôme Lallemand (74 voix) ne sont pas élus.

Les personnes élues acceptent les résultats du vote et commencent leur mandat au 29.06.2018.

Fin de séance à 1h00

Hambourg, le 20.07.2018

Véronique Benthien, Présidente

Bénédicte Petersenn, Secrétaire